

À Lire

- 2 | Mot de la présidente
- 3 | Tournée d'information
- 5 | Projet de loi 68
- 8 | Activités des territoires

Rappel

Assemblée générale annuelle des membres
Le mercredi 22 octobre 2008 à 10 h

HÔTEL GOUVERNEUR
3030, boulevard Laurier, Sainte-Foy

Repas le midi (réservations requises)
En après-midi, séance d'information

Pour plus de renseignements, communiquez avec
Alexandra Venne au bureau de l'APRHQ
514-289-2211 (4428)
(sans frais : 1-866-646-4428)



Calcul de la rente

Le préjudice est confirmé

Yves Tanguay | administrateur

Dans l'édition d'avril 2008 du journal *Action*, nous vous annoncions que l'APRHQ avait décidé de faire évaluer le préjudice subi par les retraités en raison de la méthode de calcul de la rente en vigueur à Hydro-Québec. C'est maintenant chose faite. L'actuaire et le procureur retenus par l'APRHQ ont étudié cette méthode et l'abolition du 27^e versement occasionné par le passage de 26 à 24 versements. Ils en sont arrivés à la conclusion qu'une majorité de retraités reçoivent une rente annuelle diminuée d'un (1) jour lors d'une année ordinaire et de deux (2) jours lors d'une année bissextile.

Le conseil d'administration de l'APRHQ a pris connaissance du rapport de ces professionnels et a résolu, lors

de la réunion du 26 août dernier, d'envoyer une mise en demeure à Hydro-Québec afin que l'entreprise corrige la situation. À cette fin, nous proposons de rencontrer les délégués qu'Hydro-Québec désignera pour que notre actuaire puisse présenter son analyse et les résultats auxquels il est arrivé.

En cas de refus ou d'échec de cette tentative de règlement du litige, notre procureur a le mandat de préparer et de déposer à la Cour une requête pour être autorisé à exercer un recours collectif. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne pouvons dire si Hydro-Québec est disposée à accepter un règlement à l'amiable. Nous avons fixé au 30 novembre 2008 la date d'échéance de cette première phase dans la recherche d'une solution. ■



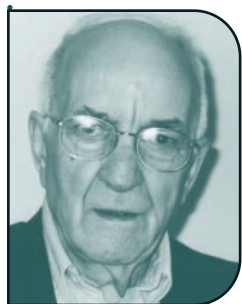
Mot de la présidente

Jocelyne Pellerin

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec aura lieu le 22 octobre prochain. Je vous invite chaleureusement à venir rencontrer les administrateurs de votre association lors de ce rendez-vous annuel, qui est en somme le moment le plus important de l'année pour nous tous. Ce rendez-vous aura lieu cette année à Québec, afin de souligner le 400^e anniversaire de la fondation de cette très belle ville.

Depuis quelques années, nous profitons de cette rencontre pour tenir en après-midi une séance d'information afin d'expliquer certains dossiers plus en profondeur et de répondre aux nombreuses questions de nos membres. C'est encore ce que nous ferons cette année. Nous emploierons l'après-midi à transmettre aux membres présents l'information qui sera véhiculée dans le cadre de la tournée d'information provinciale menée conjointement par la FARQ et l'APRHQ.

L'année 2008 aura été le théâtre d'importants événements, dont la fameuse signature de l'entente de principe entre Hydro-Québec et plusieurs de ses syndicats, entente que nous avons dénoncée très vigoureusement dès ce printemps. Nous avons également dû déplorer la prise de position de l'actuel gouvernement à l'égard des projets de loi 195 et 30, lesquels avaient pourtant été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée nationale. À l'évidence,



Décès de Gérard Denis

Nous regrettons le décès de Gérard Denis survenu le printemps dernier. Gérard a œuvré au conseil d'administration de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec de 1988 à 1995. Nous saluons l'immense dévouement de ce collègue et ami, trésorier de l'APRHQ pendant toutes ces années. Gérard a eu une longue carrière à Hydro-Québec dans le domaine des ventes et de la commercialisation. Nous transmettons à la famille nos plus sincères condoléances. Merci, Gérard, pour ton implication dans notre association! ■

APRHQ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

PRÉSIDENTE | Jocelyne Pellerin

V.-P. EXÉCUTIF | Aimé Beauchesne (Mauricie)

SECRÉTAIRE | Pierrette Bernier

TRÉSORIER | Michel Fortin (Montréal)

ADMINISTRATEURS | Claude Alarie, Louis Laurin, Normand Moreau.

Autres administrateurs :

Christian Dionne (Matapédia), Gilles Duclos, Jean-Pierre Dufour, Mireille Massicotte (La Grande Rivière), Jean-François Poliquin, Pierre Savignac, Yves Tanguay, Erick Thompson (Manicouagan), Claude Tougas (Richelieu-Rive-Sud), Raymond Trudel (Laurentides), Johanne Vaillancourt (Saguenay), Jacques Villeneuve (Montmorency)

BULLETIN

ÉDITION | Jocelyne Pellerin, Frédéric Simonnot

COLLABORATEUR | Claude Nolet

PHOTOGRAPHIE | Cécile Giguère

IMPRESSION | A.C. Werbrouck Inc.

Dépôt légal | Bibliothèque nationale du Québec 1992

Tirage : 8 000 exemplaires

L'emploi du masculin a pour seul but d'alléger les textes.

PUBLIÉ PAR

Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 133-N

Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514-289-2211 (4428)

Sans frais : 1-866-646-4428

Télééc. : 514-289-5094

Internet : www.aprhq.qc.ca | www.avcshq.com

Courriel : site@aprhq.qc.ca

les retraités sont peu respectés par nos dirigeants. Il nous revient donc de poursuivre notre action pour faire en sorte que l'avancée sur le plan législatif se traduise par du concret! ■

Dans la foulée de l'entente de principe signée par Hydro-Québec et certains syndicats



Importante tournée d'information FARO-APRHO

Jean-Louis Comtois | président du comité de défense des droits des retraités, APRHO et vice-président de la FARO

Le 18 juin dernier, une délégation de la Fédération des associations de retraités du Québec (FARO) et de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec (APRHO) a rencontré à Québec, MM. Luc Bastien, directeur de cabinet du ministre Hamad, André Lorquet, de la Régie des rentes du Québec, et Luc Archambault, attaché politique du ministre, responsable du dossier des régimes de retraite. L'objectif de la rencontre était de leur expliquer notre prise de position concernant l'entente de principe intervenue entre Hydro-Québec et certains de ses syndicats. Cette entente, selon notre compréhension des choses, n'est pas conforme à la loi, et encore moins à son esprit.

Au terme de cette rencontre corsée, les représentants du gouvernement et de la Régie des rentes se sont faits les interprètes d'une volte-face aussi spectaculaire qu'incompréhensible face aux droits consentis aux retraités par les récentes lois (195 et 30) adoptées par l'Assemblée nationale. Textuellement, ils nous ont dit que nous n'avions « pas compris ce que signifiait la loi ». Selon eux, la loi, et en particulier l'article 146, ne reconnaît aucun droit aux retraités en ce qui a trait aux surplus d'une caisse de retraite, si ce n'est à la cessation d'un régime de retraite.

Nous aurons des questions à poser à M^{me} Courchesne, M. Jean Charest et M. Sam Hamad, qui voient eux-mêmes dans ce revirement le reniement des engagements pris envers les retraités. Voici en effet ce que déclarait la ministre Courchesne lors des travaux parlementaires de décembre 2006 menant à l'adoption du projet de loi 30. « L'équité devra tenir compte de l'évolution du régime, des modifications apportées et de l'utilisation des excédents dans le passé et des caractéristiques des prestations, par exemple le fait que les rentes soient indexées. Un processus favorisant le dialogue entre l'employeur, les travailleurs et les retraités est prévu pour permettre à chacune des parties de se faire entendre. »

Dans un premier temps, le président de la FARO, M. Jacques Beaudoin, a fait parvenir au président de

cet organisme, M. André Trudeau, une demande de confirmation écrite de la position de la RRO. Au moment de mettre sous presse, la FARO n'avait reçu ni réponse ni accusé de réception.

Équité

À la lumière des derniers événements, il est évident qu'Hydro-Québec a fait abstraction du principe d'équité envers les retraités tel qu'il est énoncé dans la loi. Ce sont ainsi tous les retraités du Québec qui risquent de se trouver lésés par ce comportement, en quelque sorte avalisé par le gouvernement. En effet, si Hydro-Québec, la référence en matière de régime de retraite au Québec, ne se préoccupe pas des nouvelles dispositions législatives – en gérant la caisse de retraite au seul bénéfice de l'entreprise et des participants actifs –, qui le fera au Québec?

Pour nous, il est clair qu'Hydro-Québec a déjà prévu l'utilisation d'éventuels surplus de la caisse de retraite au cours de la période 2010-2013, ce qui est contraire à l'esprit de la loi. Le projet de loi 30 adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2006 devait, à compter de 2010, empêcher les employeurs d'utiliser les surplus sans avoir préalablement obtenu le consentement des retraités.

En réaction à la volte-face du gouvernement et de la Régie des rentes du Québec, la FARO et l'APRHO ont élaboré un programme d'information et de mobilisation des retraités du Québec et un programme d'action politique. Voici, en résumé, ce que nous entendons faire dans les prochains mois.

Phase 1

Au moins douze rencontres auront lieu sur le territoire du Québec pour informer et mobiliser les retraités. Ces rencontres – les premières ont eu lieu dès le début du mois de septembre et les prochaines se dérouleront tout au long de l'automne –, permettront aux retraités de prendre connaissance des positions détaillées du gouvernement et de nos associations.

suite à la page 4

Phase 2

La FARQ organisera dans les principales villes du Québec des réunions publiques afin que soient bien connus les dessous de cette volte-face et l'inadmissible complaisance de la Régie des rentes du Québec envers les employeurs.

Phase 3

La FARQ s'impliquera de façon non partisane dans la prochaine campagne électorale afin de dénoncer la décision du gouvernement de ne pas faire appliquer sa propre loi et le refus de la Régie des rentes du Québec d'assumer son mandat qui est «de s'assurer de l'application de la Loi sur les régimes de retraite». Les modalités de cette 3^e phase seront élaborées sous peu. ■

**Dossier AVCS****Hydro-Québec défiera-t-elle la Cour?**

Yves Tanguay | administrateur

Le 15 février 2007, la juge Anne-Marie Trahan autorisait le recours collectif concernant l'AVCS (assurance-vie collective supplémentaire) et ordonnait à Hydro-Québec la transmission de documents à l'APRHO dans un délai de 60 jours. L'information transmise devait permettre à l'actuaire de l'Association d'évaluer le préjudice fait aux adhérents de ce régime. Malgré de multiples courriels et appels de notre procureur, Hydro-Québec a défié l'ordonnance de la Cour et négligé de transmettre toute la documentation requise pendant de nombreux mois.

En septembre 2007, notre actuaire a reçu un lot de documents, mais il a constaté que des rapports stratégiques d'actuaires qu'Hydro-Québec avait commandés et reçus étaient manquants. Les données de ces rapports sont essentielles pour évaluer de façon plus précise le préjudice financier consécutif à la fermeture du régime en 1993.

Cela fera bientôt un an que notre procureur tente en vain d'obtenir copie desdits rapports. En conséquence, l'APRHO s'appête à déposer ces jours-ci une requête

suite à la page 5

Parce que donner, c'est «centraider»... pour ensoleiller des vies

Nous sommes déjà en octobre, mois de la campagne Centraide au Québec. C'est l'occasion de nous rappeler que chaque organisation Centraide réunit des ressources financières et des bénévoles afin d'aider les collectivités à organiser et à promouvoir l'entraide pour améliorer la qualité de vie des plus vulnérables.

L'APRHO maintient encore cette année son partenariat avec Centraide-Hydro-Québec afin d'atteindre ensemble des résultats plus élevés. Lors de la dernière campagne, les retraités ont versé la somme considérable de 433 883\$. Parmi vous, plusieurs donateurs soutiennent Centraide depuis très longtemps. Un merci particulier à eux! Quant aux nouveaux retraités, nous espérons qu'ils garderont la bonne habitude acquise au fil des ans de contribuer avec générosité à la campagne Centraide.

Afin de vous permettre de suivre les progrès de la campagne, une rubrique Centraide sera affichée sur le site Web de l'APRHO (www.aprhq.qc.ca) assortie d'un lien vers celle de Centraide à Hydro-Québec.

Nous sommes persuadés que votre générosité permettra de dépasser notre contribution de 2007. L'an dernier, un retraité sur cinq a donné à Centraide et nous espérons accroître la participation en 2008, grâce à la contribution de retraités comme vous qui ont à cœur de partager et d'ensoleiller des vies partout au Québec. Cet effort sera soutenu par les membres du conseil d'administration de l'APRHO, les associations territoriales et les nombreux clubs sociaux de retraités d'Hydro-Québec.

Centraide compte sur vous! Merci!

Claude Tougas | Président de l'Association des retraités d'Hydro-Québec – Territoire Richelieu
Coprésident de la campagne Centraide à Hydro-Québec 2008



Modifications apportées à la loi RCR (Régimes complémentaires de retraite) et à la loi RRQ (Régime des rentes du Québec)

Claude Alarie | administrateur de l'APRHQ et porte-parole de la FARO

L'Assemblée nationale du Québec a adopté en juin 2008 le projet de loi 68, modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite (loi RCR) et la loi sur le Régime des rentes du Québec (loi RRQ). On se souviendra que la FARO (Fédération des associations de retraités du Québec) et le réseau FADOQ sont intervenus en commission parlementaire pour présenter un mémoire conjoint où ils faisaient valoir notamment la nécessité de faciliter la création de nouvelles associations de retraités et le recrutement de nouveaux membres. Les principales mesures adoptées concernent la retraite progressive et l'information relative aux associations de retraités. Ces nouvelles mesures sont en vigueur depuis le 20 juin 2008. Le lecteur est invité à consulter la Lettre express de la RRQ du 23 juillet 2008 portant sur ce projet de loi. L'information transmise plus bas est tirée de ce document (site Web de la RRQ: www.rrq.gouv.qc.ca).

Retraite progressive

Lorsqu'un régime de retraite permet le paiement des mesures de retraite progressive, le participant devra conclure une entente avec son employeur pour y avoir droit et pourra accumuler de «nouveaux droits», c'est-à-dire qu'il lui sera permis de continuer de verser des cotisations à son régime de retraite. Dans un régime à prestations déterminées, la prestation maximale permise par la loi équivaut à 60% de la rente de retraite

accumulée. La prestation de retraite progressive est aussi accessible au retraité qui retourne au travail pour son ancien employeur. À noter que le travailleur pourra également améliorer sa rente du régime public (RRQ).

Information aux participants retraités

La FARO se réjouit particulièrement de la mesure touchant les associations de retraités. Il sera désormais possible pour les associations de retraités de demander aux comités de retraite de transmettre l'information suivante aux retraités: le nom et l'adresse de l'association; son objet et les modalités pour y être admis.

Une association pourra aussi demander au comité de retraite de lui envoyer les nom et adresse des personnes qu'il représente. Toutefois, le comité doit d'abord obtenir l'autorisation de chacune des personnes concernées avant de transmettre ces données à l'association. Par la suite, le comité devra demander le même consentement aux personnes qui s'ajouteront au groupe.

Ces nouvelles mesures permettront aux retraités de se rejoindre plus facilement pour former de nouvelles associations et échanger sur les conditions de retraite. Cela simplifiera aussi l'application des règles régissant les congés de cotisation et l'utilisation équitable des surplus de la caisse de retraite. ■

suite de la page 4

Hydro-Québec défiera-t-elle la Cour?

pour qu'une ordonnance spéciale de comparaître à une accusation d'outrage au tribunal soit rendue à l'endroit d'Hydro-Québec.

Rappelons que le début de ce litige sur l'AVCS remonte à septembre 2001, lorsque l'entreprise a décrété unilatéralement l'augmentation déraisonnable des taux de prime du régime. Après sept longues années, force est

de constater, et ce malgré une autorisation de recours collectif, que le dossier fait toujours du surplace. Nous regrettons qu'Hydro-Québec utilise ces mesures dilatoires et nous force à entamer cette démarche ultime d'outrage au tribunal pour tenter de faire débloquent le dossier. ■

Avec vous, nous serons plus forts !

Bienvenue aux nouveaux membres

La Grande

Deshaies, Ghislain
Fortier, Denise
Hénault, Bertrand
Lemay, Richard
Martel, Richard

Laurentides

Branchaud, Antoine Roger
Lacasse, Jean
Laforge, Marcel
Lalumière, Jean
Lamoureux, Claire
Lessard, Denis
Mousseau, Michel
Richer-Labelle, Thérèse
Rivard Beaudoin, Jiselle
Rochon, Michel W.

Matapédia

Bélanger, Hélène
Bernier, Gilbert
Canuel, Pierrette
Côté, Michel
Georges, Albert
Michaud, Benoit
Plante, Réjean
Robitaille, Raymonde

Manicouagan

Normand, Sylvain
St-Onge, Jean-Nil
Tremblay, Dominique

Mauricie

Beaudoin, René
Bélanger, Ghislain
Cossette, André
Dontigny, Claude
Handfield, Louis
Lafontaine, Gilles
Leclair, Guy
Levasseur, Léo
Montplaisir, Christian
Paillé, Claude

Montmorency

Asselin, Louis
Boucher, Marc
Brisson, Jean-Marie
Grandmaison, Sarto
Grenier, Yvon
Lefebvre, Suzanne
Nadeau, Ginette
Tardif, Michel

Montréal

Chalifour, Roger
Dion, Annette

Faucher, Claire
Frappier, Louise
Labelle, Pierrette
Lanthier, Clément
Pagé, Jean-Louis
Presseault, Pierre
St-Amant, Yves
Thériault, Gérard
Turbide, Bernard

Richelieu-Rive-Sud

Audy, Yvan
Bédard, Raymond
Berthiaume, Gisèle
Bouffard, Mario
Bourbonnais, Yves
Choinière, Daniel
Chouinard, Roger
Denis, Huguette
Déziel, Andrée
Gariépy, Thérèse
Gélinas, Jean-Pierre
Valcourt, Rock

Saguenay

Bergeron, Daniel
Bolduc, Pierre
Lemieux, Langis

exclusivement réservé aux membres

L'assurance d'avoir PLUS de privilèges

Bon

Très bon

Excellent

Toujours PLUS!

**En tant que membre de
l'APRHQ, obtenez-en plus :**

- **15 % de réduction** sur vos assurances automobile et habitation
- La chance de gagner un voyage en nous demandant une soumission

**D'autres programmes
bien pensés :**

- Assurances VR solutions^{MD} (moto, motoneige, VTT, caravane, autocaravane et bateau)
- Protection ZÉRO franchise à payer*
- CAP, un programme novateur d'assistance routière, habitation et juridique


La Capitale
assurances générales
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Sans frais : 1 800 322-9226
Montréal : 514 906-2208
Québec : 418 266-9908
www.lacapitale.com



APRHQ

Règlements disponibles à la Vice-présidence marketing.
Valeur totale maximale des prix : 10 000 \$.

*Certaines conditions s'appliquent.

Ils nous ont quittés

Aux parents et amis,
l'APRHQ offre ses condoléances

Beaulieu, Paul-Émile Longueuil
 Boisvert, Boris St-Mathias
 Boucher, Léo Mont-St-Grégoire
 Bureau, Gaétan Varennes
 Carle, Albert Gatineau
 Carpentier, Noël Grand-Mère
 Carrière, Auxilia Brébeuf
 Chalifoux, Jean-Marie St-Rémi-d'Amherst
 Chartrand, Robert St-Hubert
 Chiasson, Léonard Salaberry-de-Valleyfield
 Comtois, Fernand St-Charles-Borromée
 Côté, Jeannette Laval
 Courchesne, Solange Drummondville
 Cousineau, Paulette Edmonton
 Coutu, Lise St-Roch
 Couture, Jocelyn Thetford Mines
 Dagneault, Paul Beauharnois
 Daigneault, Charles Beauharnois
 Dascal, Oscar Westmount
 Dauphinais, Sylvio Montréal-Nord
 Deguise, Yvon Saint-Laurent
 Dépatie, Rita Montréal
 Dubé, Benoit Rimouski
 Evoy, Colette Létourneau Brossard
 Field, John Pointe-Claire
 Fiset, Michel Maple-Grove
 Fleury, Raymond Gatineau
 Fortin, Yolande O. Ste-Foy
 Fournier, Jeanne D'Arc F. St-Joseph-de-Sorel
 Gauthier, Camil Trois-Rivières
 Goulet, Raymond Tracy
 Gratton, Gaétan Laval
 Gros, Christian Montréal
 Guindon, Lionel Laval
 Halle, Michel St-Hyacinthe
 Houle, Jacques Montréal

Kavanagh, Elisabeth G. Vancouver
 Lachance, Alcide Baie-Comeau
 Lachance, Estelle Germain Stoneham
 Lecours, Paul Émile Salaberry-de-Valleyfield
 Legault, Yvonne S. Salaberry-de-Valleyfield
 Lemieux, Gilberte Lévis
 Lemire, Georges Trois-Rivières-Ouest
 Maltais, David Forestville
 Maltais, Simone Châteauguay
 Montpellier, Gabrielle L. Les Cèdres
 Moore, Jacques Duvernay
 Morin, Yvan Napierville
 Narancic, Ljerka Zagreb
 Papineau, Gérard Ste-Thérèse
 Paquet, Claire Pont-Viau Laval
 Paradis, Claude Montmagny
 Paré, Sylvio Val-d'Or
 Paul, Jacques Mont-St-Hilaire
 Périard, Gaétan Ripon
 Perron, Jacqueline Montréal
 Perron, Rachel B. Laval
 Poirier, Gabrielle Ste-Sophie
 Richer, Jacques Cte Montcalm
 Rioux, Jean Yves Cap-Rouge
 Ritchie, Francois-Xavier Boucherville
 Robichaud, Yvan Carignan
 Robitaille, Camille Charlebourg
 Rodier, Jean Ste-Madeleine
 Rodrigue, Charles Rouyn-Noranda
 Rousseau, Alain Val-Morin
 Roux, Hélène Trois-Rivières
 Saheb, Souheil Elias Montréal
 Sévigny, Jeanne D. St-Bruno-de-Montarville
 Simard, Jeanne Rivière-des-Prairies
 Tremblay, André Cap-de-la-Madeleine
 Tremblay, Jocelyn Rivière-à-Pierre

ASSURANCE VOYAGE DE QUALITÉ

Vos primes d'assurance sont trop élevées?

À votre service
depuis 1988

Peu importe le type de protection que vous recherchez,
nos agents certifiés et expérimentés travailleront avec
vous pour vous offrir la meilleure protection!

OUVERT À TOUS! AUCUNE LIMITE D'ÂGE!

Tous nos agents sont certifiés par L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Bien s'assurer pour bien voyager

COOP
HYDRO-QUÉBEC
www.coophq.com



www.coophq.com

Mtl: 514-334-6920 Sans frais: 1 800 363-4940

Activités sportives et sociales

TERRITOIRE LAURENTIDES

Page Web: <http://www.arhql.com>

Hautes-Laurentides: déjeuner, le dernier mardi du mois à 8 h 30 au resto la Maison du spaghetti, 1095, rue St-Jovite, Mont-Tremblant.

Lanaudière: déjeuner, le premier mardi du mois à 9 h au resto La Grange, 425, rue Notre-Dame, Joliette.

Mille-Îles: déjeuner tous les mercredis à 8 h, au resto Jardins-Lee, rue Turgeon, Ste-Thérèse.

Outaouais: déjeuner, le premier mercredi du mois (d'octobre à juin) à 9 h au resto La Boîte à chansons, 444, boul. de l'Hôpital, Gatineau. Les conjoints sont invités.

Quilles: tous les lundis d'octobre à mai à 10 h au Salon de quilles Le Carrefour, 500, boul. Gréber, Gatineau.

Curling: mardis, mercredis et jeudis, d'octobre à avril, au Rideau Curling Club, 715, rue Cooper, Ottawa.

Saint-Jérôme: déjeuner, le deuxième jeudi du mois à 9 h 30, au Resto Nicholas, 2350, boul. Lafontaine.

TERRITOIRE MAURICIE

Page Web: www.armauricie.iquebec.com/

Activités régionales: 25 ans, ça se fête! Le 27 septembre à 18 h au pavillon St-Arnaud de Trois-Rivières.

Le Rendez-vous des artistes: le 31 oct. et les 1 et 2 nov. à la résidence des retraités de Trois-Rivières.

Rapide-Blanc: tirage au sort le 16 septembre à 10 h à la résidence de Trois-Rivières pour les réservations.

Secteur Trois-Rivières

Anciens de Gentilly II: rencontres, le premier mercredi du mois.

J.-C. Bouthillier, 819-374-4536, ou M. Fortin, 819-375-0043.

Saison du bridge 2007-2008: les lundis et vendredis à partir de septembre, les amateurs se réunissent à la résidence des retraités rue des Chenaux de 13 h à 16 h. Yvan Tremblay, 819-378-7401.

Quilles: communiquez avec Jacques Morrier, 819-379-5289.

Déjeuner: le deuxième mercredi du mois, au Restaurant Stratos. André Drolet, 819-523-9196.

TERRITOIRE MATAPÉDIA

Quilles: chaque mardi à 13 h 30.

Déjeuner du festival d'automne: 10 octobre.

Rallye bottine et souper: 22 octobre.

Souper des membres de l'exécutif: 25 octobre.

Souper de la Sainte-Catherine: 19 novembre.

Brunch des fêtes: 7 décembre.

Renseignements: Gilles Landry, 418-723-3825 ou gilleslandry4@cgocable.ca

TERRITOIRE MONTMORENCY

Page Web: <http://www.arhqmy.com/>

Petites quilles: jeudi. Fernand Lesage, 418-626-1606.

Grosses quilles: mardi. Gilles Bélanger, 418-842-9653.

Grosses quilles: vendredi. André Tremblay, 418-871-4539.

Club Mondain: mardi. Thérèse Goulet, 418-660-2419.

Dîner-rencontre: lundi. Neil J. Murray, 418-626-2184.

Pétanque int.: lundi (20 octobre). Alphonse Bilodeau, 418-628-7967.

Club cartes: mercredi (15 octobre). Lise et Louis Bruneau, 418-627-0036.

Grands Explorateurs: Saison 2008-2009, Grand Théâtre de Qc. Odette Whitton, 418-842-9640.

TERRITOIRE MANICOUAGAN

Déjeuner: le premier mardi du mois à compter du 7 octobre à la brasserie Le Boucanier.

Souper de Noël: 5 décembre, au club de golf de Baie-Comeau.

TERRITOIRE DE MONTRÉAL

Page web: <http://www3.sympatico.ca/csrhq-rm/>

Réunion mensuelle: 1^{er} octobre, élection des membres du Conseil d'administration. Demander un bulletin de candidature à Mme Madeleine Ouellette, 514-384-3662, au moins une semaine avant le jour du scrutin.

Séjour à L'Étoile du Nord (St-Donat): 10-11-12 octobre.

Gilles St-Pierre, 514-525-5477, et Madeleine Ouellette, 514-384-3662.

Membres: 165\$. Invités: 190\$.

Assemblée générale annuelle de l'APRHQ: 22 octobre, à l'Hôtel Gouverneur, à Sainte-Foy. Louis-Henri Sauvé, 450-663-1414.

Récital Nathalie Choquette: 15 novembre, Théâtre du Vieux-Terrebonne. Le spectacle sera précédé d'un souper au restaurant Mangiamo. Vous pouvez apporter votre vin. Membres: 45\$. Invités: 60\$. Madeleine Ouellette, 514-384-3662, et Paul-André Sergerie, 450-699-2321.

Souper des fêtes: 5 décembre, au Buffet Marina, à St-Léonard. Formez votre table de dix convives. Léo Langlais, 450-674-0176, et Madeleine Ouellette, 514-384-3662. Membres: 48\$. Invités: 63\$.

TERRITOIRE RICHELIEU

Page Web: www.arhq-r.qc.ca

Secteur Granby

Dîners mensuels: le deuxième mercredi du mois, Salle de Loisirs Immaculée-Conception, 481, rue St-Vincent.

Dîner de Noël: 10 décembre, au restaurant PLUS. Cécile G. Mainville, 450-378-7810.

Secteur Sherbrooke

Déjeuners mensuels: le premier mercredi du mois au Restaurant Eggsquis, 2939, rue King Ouest, à Sherbrooke.

Souper des fêtes: jeudi 4 décembre. Gérald Robert, 819-823-4353.

Secteur Drummondville

Rencontres sociales: le mercredi après-midi au local du club, 1235, chemin Hemmings à Drummondville.

Dîner à Sorel: 15 octobre, Gibelotte.

Party de Noël: 10 décembre. Germain Cossette, 819-478-7552.

Secteur St-Hyacinthe

Dîners mensuels: le premier mardi du mois, Brasserie Douville, 5700, boul. Laurier à St-Hyacinthe.

25^e anniversaire du club: 2 décembre. Alain Grandmont, 450-796-2206.

Rive-Sud de Montréal (CSRHQ-RSM)

Déjeuners mensuels: le deuxième mardi du mois dès 8 h 30 au Resto-Bar Réal Massé, 1001, boul. De Montarville à Boucherville. Yves Gagnon, 450-449-3511.

Théâtre du Rideau Vert: 10 novembre, «Avalez la mer et les poissons». Louise Beauregard, 450-446-1219.

Table Champêtre: 10 octobre, à la Girondine à Frelighsburg. Normand Moreau, 450-655-9952.

Souper de Noël: 12 décembre, à l'Érablière «Le Rossignol», 30, montée des 42, à Ste-Julie. François Lebrun, 450-655-5668.

Page Web: www.csrhq-rsm.qc.ca

TERRITOIRE SAGUENAY

Dîner Centraide: 26 octobre, au centre H.-O., rue Manic à Chicoutimi. Un cocktail de bienvenue vous sera offert. Activité gratuite pour les membres.

Soirée Reconnaissance: 28 novembre à l'hôtel Holiday Inn de Jonquière, secteur Arvida. Membres: 15\$.